

Séance du 4 juin 2014

Le 4 juin 2014, à , le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Armand NEU, maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 30 mai 2014

Nombre de membres en exercice	18
Nombre de membres présents	14

Membres présents :

Monsieur Armand NEU, Monsieur Raymond GROMCZYK, Monsieur Dominique FINKLER, Madame Laurence WOTHKE, Madame Marie-Jeanne SCHULLER, Monsieur Jean-Martin NEU, Monsieur Yvon PETIT, Monsieur Gilbert HOUTH, Madame Eliane STAEHLE, Madame Florence ZINS, Madame Sandrine BACH, Madame Laurette CHATILLON, Monsieur Gilles BOTZUNG, Monsieur Vincent DERR.

Membres absents excusés :

Madame Alexandra ESCHENBRENNER.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine BACH

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du PV de la séance du 25 avril 2014
- 2) Demande de subvention pour l'aménagement du parking dans le cadre de la réhabilitation de la mairie
- 3) Constitution de la commission d'appel d'offres
- 4) Constitution de la commission communale des impôts directs
- 5) Désignation des délégués locaux du CNAS
- 6) Convention de mise à disposition du service instructeur de la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche pour l'instruction technique des autorisations d'urbanisme
- 7) Approbation du plan de zonage d'assainissement
- 8) Transport scolaire communal
- 9) Demande de subvention
 - a. Pour la prise en charge de la cotisation à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers
 - b. APE
 - c. Amicale des Agents Territoriaux du Pays de Bitche
 - d. Divers
- 10) Proposition d'adhésion à la SPA
- 11) Proposition d'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de la Moselle
- 12) Proposition d'adhésion à l'Amicale des Maires de l'Arrondissement
- 13) Produits irrécouvrables : admission en non-valeur
- 14) Proposition d'adhésion à la Fondation du Patrimoine
- 15) Embauche de saisonniers
- 16) Jeux intervillages
- 17) Salle polyvalente : modalités de location de tarifs
- 18) Divers
 - a. Droit de Prémption Urbain

1. Approbation du PV de la séance du 25 avril 2014

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le PV de la séance du 25 avril 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'adopter le PV de la séance du 25 avril 2014.

2. Demande de subvention pour l'aménagement du parking dans le cadre de la réhabilitation de la mairie

NOMENCLATURE ACTE : 7.5 SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation de la mairie et du parking. Les travaux d'aménagement du parking s'élèvent à 113 400 € hors taxes.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser les travaux d'aménagement du parking pour un montant de 113 400 € H.T. (cent treize mille quatre cents euros),
- sollicite une subvention au titre des amendes de police,
- adopte le plan de financement suivant :

- amende de police : 30 %	34 020 €
- fonds propres.....	79 380 €
- autorise le maire à signer tout document relatif à ce projet.

3. Constitution de la commission d'appel d'offres

NOMENCLATURE ACTE : 1.1 MARCHES PUBLICS

Le Maire expose :

- 1) qu'il convient de retirer, à la demande de Monsieur le Sous-Préfet, la délibération du 28 mars 2014, par laquelle le conseil municipal avait désigné les membres de la commission d'appel d'offres. En effet, cette délibération ne respecte pas les modalités prévues au code des marchés publics.
- 2) qu'il convient d'élire une nouvelle commission d'appel d'offres à caractère permanent conformément à l'article 22 du code des marchés publics. Celle-ci sera compétente pour l'ensemble des procédures de passation des marchés pour lesquelles l'intervention d'une commission d'appel d'offres est requise.
- 3) que, conformément à l'article 22-1 5° du code des marchés publics, cette commission est composée des membres suivants :
 - Le maire, président de droit ou son représentant,
 - trois membres titulaires du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

- 4) qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de trois membres suppléants.
- 5) que l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, étant précisé que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.
- 6) qu'il y a lieu de fixer au préalable les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et des membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal,

VU l'article 22 du code des marchés publics,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- D'organiser l'élection des trois membres titulaires et trois suppléants de la commission d'appel d'offres visée à l'article 22-1 5° du code des marchés publics qui sera compétente pour l'ensemble des procédures de passation des marchés pour lesquelles l'intervention d'une commission d'appel d'offres est requise.
- D'effectuer le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants au cours de la présente séance.
- De procéder à l'élection immédiatement après le dépôt des listes à la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel,
- De ne pas procéder au scrutin secret, mais d'effectuer le scrutin à main levée, conformément à l'article L2121-21 du CGCT

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote. . Monsieur Raymond GROMCZYK dépose la liste suivante :

- M. Raymond GROMCZYK
- M. Yvon PETIT,
- M. Dominique FINKLER,
- M. Vincent DERR,
- Mme SCHULLER Marie-Jeanne,
- M. Gilles BOTZUNG

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants 14
Bulletins blancs ou nuls..... 0
Nombre de suffrages exprimés..... 14

Sièges à pourvoir 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) 14/3 : 4

➤ Ont obtenu :

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste Raymond GROMCZYK	14	3		3

La liste Raymond GROMCZYK obtient 3 sièges de titulaires et trois sièges de suppléants.

4. Constitution de la commission communale des impôts directs

NOMENCLATURE ACTE : 7.2 FISCALITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la liste de la commission communale des impôts directs proposée par délibération du 25 avril doit être complétée du double de noms afin de pouvoir proposer 12 membres titulaires et 12 membres suppléants, au lieu de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de proposer la liste suivante :

TITULAIRES							
Civilité	NOM	Prénom	Date naiss.	Adresse	Commune	Profession	Taxes directes locales au titre desquelles le titulaire proposé est imposable
Propositions pour les commissaires domiciliés hors commune							
M.	BACH	Léon	10/04/1958	17 rue de Petit-Réderching	57720 HOTTVILLER	Agriculteur	TFNB
M.	BICHLER	Sylvain	11/01/1955	18a rue de Petit-Réderching	57720 HOTTVILLER	Agriculteur	TFNB
Propositions pour les commissaires propriétaires de bois ou de forêts							
Mme	MULLER	Adrienne	07/11/1955	Ferme de Heiligenbronn	57415 ENCHENBERG	Gérante de société	TFNB
Propositions pour les autres commissaires domiciliés dans la commune							
M.	NEU	Armand	08/07/1957	23 rue de Hoelling	57410 PETIT-REDERCHING	Délégué de l'assurance maladie	TH TFPB TFNB
M.	GROMCZYK	Raymond	04/04/1947	21 rue de l'Europe	57410 PETIT-REDERCHING	Agent des douanes retraité	TF TFPB TFNB
Mme	WOTHKE	Laurence	29/06/1959	6a rue de l'Europe	57410 PETIT-REDERCHING	Professeur des collèges et lycées	TF TFPB TFNB
M.	NEU	Jean-Martin	23/12/1954	21a rue Notre Dame	57410 PETIT-REDERCHING	Menuisier	TF TFPB TFNB CFE
Mme	SCHULLER	Marie-Jeanne	08/08/1956	7 rue de Strasbourg	57410 PETIT-REDERCHING	Infirmière libérale	TH TFPB TFNB
Mme	CHATILLON	Laurette	12/11/1984	14a rue de la Paix	57410 PETIT-REDERCHING	Sans profession déclarée	TH
Mme	ZINS	Florence	24/05/1964	10 rue de la Libération	57410 PETIT-REDERCHING	Hôtesse d'accueil	TH TFPB TFNB

M.	HOUTH	Gilbert	14/02/1958	7 rue de la Paix	57410 PETIT-REDERCHING	Téléconseiller	TH TFPB TFNB
M.	PETIT	Yvon	22/03/1955	13 rue de la Chapelle	57410 PETIT-REDERCHING	Chef cuisinier	TH TFPB TFNB

SUPPLEANTS							
Civilité	NOM	Prénom	Date naiss.	Adresse	Commune	Profession	Taxes directes locales au titre desquelles le titulaire proposé est imposable
Propositions pour les commissaires domiciliés hors commune							
M.	BACH	Dominique	02/03/1968	15a rue de Petit-Réderching	57720 HOTTVILLER	Agriculteur	TFNB
M.	WEBER	Joseph	10/10/1954	8a rue de Petit-Réderching	57720 HOTTVILLER	Agriculteur	TFNB
Propositions pour les commissaires propriétaires de bois ou de forêts							
M.	MALMASSON	Charles	12/10/1940	4 rue des Aulnes	57200 Sarreguemines	Agent d'assurance	TFNB
Propositions pour les autres commissaires domiciliés dans la commune							
M.	FINKLER	Dominique	16/02/1964	7b, rue des Fleurs	57410 PETIT-REDERCHING	Mécanicien locomotive HBL	TH TFPB TFNB
Mme	Eschenbrenner	Alexandra	29/11/1972	8a rue du Stade	57410 PETIT-REDERCHING	Professeur des écoles	TH TFPB TFNB
Mme	BACH	Sandrine	03/10/1974	10a rue de la Gare	57410 PETIT-REDERCHING	Professeur des collèges et lycées	TH TFPB TFNB
M.	BOTZUNG	Gilles	08/01/1986	24 rue des Marguerites	57410 PETIT-REDERCHING	Agriculteur	TH TFPB TFNB
M.	DERR	Vincent	20/08/1987	15, rue de la Chapelle	57410 PETIT-REDERCHING	Agriculteur	TH TFPB TFNB
Mme	STAEHLE	Eliane	23/04/1958	10a rue des Tilleuls	57410 PETIT-REDERCHING	Infirmière	TH TFPB TFNB
M.	OLIGER	Henri	09/08/1952	13 rue des Fleurs	57410 PETIT-REDERCHING	Technicien	TH TFPB TFNB
M.	PETRAZOLLER	Francis	22/04/1946	10 rue de l'Europe	57410 PETIT-REDERCHING	Retraité	TH TFPB TFNB
M.	NEU	Jean-Philippe	13/07/1988	6 rue du Stade	57410 PETIT-REDERCHING	Technico commercial	TH

5. Désignation des délégués locaux du CNAS

NOMENCLATURE ACTE : 5.3 DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Dans le cadre des dépenses obligatoires fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales (article 71 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale), le conseil municipal avait décidé d'adhérer au Comité National d'Action Sociale à compter du 1^{er} septembre 2008.

La commune est représentée au CNAS par un délégué représentant les élus et désigné parmi les membres du conseil municipal, et un délégué représentant les agents issu de la liste des bénéficiaires.

Monsieur le maire donne la parole à Madame Blandine DEMMER, secrétaire de mairie, correspondante du CNAS et représentant les agents, qui dresse le bilan des prestations 2013.

A la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient donc de procéder à la désignation des délégués locaux du CNAS au sein de la collectivité.

Après délibération, le conseil municipal désigne à l'unanimité :

- Délégué des élus : Madame Marie-Jeanne SCHULLER qui accepte ces fonctions,

- Délégué des agents : Madame Blandine DEMMER qui accepte ces fonctions.

6. Convention de mise à disposition du service instructeur de la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche pour l’instruction technique des autorisations d’urbanisme

NOMENCLATURE ACTE : 5.7 INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 décembre 2013 par laquelle le conseil avait décidé de confier la mission d’instruction technique d’urbanisme à la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche. Il soumet au conseil, la convention de mise à disposition du service instructeur de la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D’approuver la convention présentée,
- D’autoriser le maire à signer tout document relatif à cette convention.

7. Approbation du plan de zonage d’assainissement

NOMENCLATURE ACTE : 2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D’OCCUPATION ET D’UTILISATION DES SOLS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal.

Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique :

- les zones d’assainissement collectif où elles sont tenues d’assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l’épuration et le rejet ou la réutilisation de l’ensemble des eaux collectées ;
- les zones relevant de l’assainissement non collectif où elles sont tenues d’assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l’entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d’assainissement non collectif ;
- les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l’imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l’écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;
- les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu’elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l’efficacité des dispositifs d’assainissement »

Il présente le plan de zonage d’assainissement réalisé en 2012 par le Syndicat d’Eau et de l’Assainissement de la Bickenalbe (SEA de la Bickenalbe) pour le compte de la commune de Petit-Réderching. Le conseil municipal n’ayant pas encore délibéré sur ce sujet, Monsieur le Maire propose d’approuver le plan de zonage établi en 2012.

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l’Eau ;

Vu le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123-3 et R 123-11 ;

Vu l'arrêté municipal du 3 mars 2012 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur ;

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, vu l'avis favorable du commissaire enquêteur, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de zonage d'assainissement tel qu'il lui est présenté et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement.

8. Transport scolaire communal

NOMENCLATURE ACTE : 8.7 TRANSPORTS

Monsieur le maire fait le bilan du transport scolaire de l'année 2013/2014. Il propose au conseil de débattre sur les modalités d'organisation de ce service et son maintien à la rentrée prochaine, en tenant compte de la réforme des rythmes scolaires.

Après en avoir largement débattu, le conseil municipal :

- propose d'envoyer un questionnaire aux parents d'élèves en demandant une réponse avant fin juin,
- reporte sa décision à une date ultérieure

9. Demande de subvention

NOMENCLATURE ACTE : 7.5 SUBVENTIONS

Pour la prise en charge de la cotisation à l'Union Départementale des sapeurs-pompiers

Monsieur le Maire fait savoir au conseil qu'il est de coutume de prendre en charge la cotisation à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, en remerciement des services rendus par le corps local des sapeurs-pompiers.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- accepte de prendre en charge la cotisation à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers qui s'élève à 850 euros pour l'année 2014.
- décide de verser cette participation à l'amicale des sapeurs-pompiers de Petit-Réderching

APE

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de participer à l'achat d'un boulier à soufflerie à hauteur de 20 % de la dépense H.T., soit 163,88 euros.

Amicale des Agents Territoriaux du Pays de Bitche

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 50 € à l'Amicale des Agents Territoriaux du Pays de Bitche.

Divers

Le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention aux associations suivantes :

- AFM TELETHON,
- Prévention routière

10. Proposition d'adhésion à la SPA

NOMENCLATURE ACTE : 7.5 SUBVENTIONS

Monsieur le maire expose : en 2013 la commune a signé une convention avec les SPA pour une période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Cette convention est renouvelable deux fois par période d'une année par reconduction tacite.

Les prestations de la SPA consistent à recevoir dans son refuge-fourrière les chiens et les chiens en état d'errance ou de divagation qui lui sont amenés uniquement par les services municipaux habilités, par la gendarmerie, par les pompiers ou par les particuliers avec un ordre de mise en fourrière de la mairie.

L'accueil des chats errants au sens de l'article L 211-27 du code rural « *des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune* » n'est pas compris dans la convention.

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le renouvellement de cette convention pour l'année à venir, sachant que la dénonciation éventuelle de la convention doit se faire annuellement avant le 31 décembre de chaque année en cours, en respectant un délai de préavis de trois mois.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal approuve l'adhésion à la SPA pour l'année 2014.

11. Proposition d'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de la Moselle

NOMENCLATURE ACTE : 7.5 SUBVENTIONS

Monsieur le Maire soumet à l'avis du conseil municipal l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de la Moselle.

Cette association regroupe les maires ruraux du département. Elle a pour objet de défendre les intérêts des communes rurales, pour lesquelles elle organise des réunions d'information. Elle représente également les communes rurales dans les diverses commissions de l'Etat ou du département pour améliorer le sort des petites communes.

Pour bénéficier de ces services, Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de la Moselle, pour la durée du mandat.

A titre d'information, la cotisation s'élève à 100 euros en 2014.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de la Moselle pour la durée du mandat.

12. Proposition d'adhésion à l'Amicale des Maires de l'Arrondissement

NOMENCLATURE ACTE : 7.5 SUBVENTIONS

Monsieur le Maire soumet à l'avis du conseil municipal l'adhésion à l'Amicale des Maires de l'Arrondissement de Sarreguemines.

Cette association regroupe les maires de l'arrondissement pour lesquels elle organise des formations et séminaires très intéressants.

Pour bénéficier de ces services, Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'Amicale des Maires de l'Arrondissement de Sarreguemines, pour la durée du mandat.

A titre d'information, la cotisation s'élevait à 448,50 euros en 2013.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'Amicale des Maires de l'Arrondissement de Sarreguemines pour la durée du mandat.

13. Produits irrécouvrables : admission en non-valeur

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES (B.P., D.M., C.A. ...)

Sur proposition de Madame le Trésorier de Rohrbach-lès-Bitche, le maire présente l'état des produits irrécouvrables pour admission en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (modalités à préciser, par exemple : à l'unanimité

- DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants
 - - n° 129 de l'exercice 2011 - objet : droit de place de stationnement du 22 juin 2011 - montant : 30 euros.
- DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 30 euros.
- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

14. Proposition d'adhésion à la Fondation du Patrimoine

NOMENCLATURE ACTE : 7.5 SUBVENTIONS

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'adhésion à la Fondation du Patrimoine.

La mission de cette association est

- Promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité,
- Susciter et organiser des partenariats publics et privés,
- Transmettre les savoir-faire et favoriser la création d'emplois.

Le conseil municipal, après délibération, décide par 7 voix pour (dont le maire) et 7 voix contre d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2014.

15. Embauche de saisonniers

NOMENCLATURE ACTES : 4.2 PERSONNELS CONTRACTUELS

Monsieur le Maire expose au conseil:

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent au fleurissement estival de la commune, il est nécessaire de recruter des agents contractuels

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

Le recrutement direct de six agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période estivale, à raison de 15 jours par agent.

Ces agents assureront des fonctions d'adjoints techniques pour une durée hebdomadaire de services de 35/35^{ème} ;

La rémunération des agents sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 1^{ère} classe ;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents et est habilité à ce titre à conclure les contrats d'engagement ;

Les recrutements sont fixés selon les modalités suivantes, valables pour la durée du mandat :

- Condition d'âge : 17 ans révolus,
- Recrutement des 6 premiers inscrits,
- Recrutement d'un seul candidat en cas de candidatures simultanées de frères ou sœurs la même année,

16. Jeux intervillages

NOMENCLATURE ACTE : 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

Monsieur le maire informe le conseil que les jeux intervillages se tiendront cette année à ACHEN. Chaque commune membre de la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche doit proposer des délégués. Le conseil municipal propose :

- Délégué communal : Dominique FINKLER
- Capitaine : le maire est chargé de contacter une personne
- Capitaine adjoint : le maire est chargé de contacter une personne
- Arbitre : Gilbert HOUTH
- Elu : Laurette CHATILLON

Thème : Madame ZINS propose les pirates. Thème adopté à l'unanimité.

17. Salle polyvalente : modalités de location et tarifs

NOMENCLATURE ACTE : 3.3 LOCATIONS

Monsieur le Maire passe la parole à Madame WOTHKE.

La commission de la gestion de la salle polyvalente propose quelques modifications des modalités de location de la salle polyvalente, ainsi que des tarifs.

1) Location de la salle polyvalente

Pour pallier au problème récurrent de propreté après les locations, la commission propose de demander une caution de 200 € au moment de la signature du contrat, en plus de la caution de 300€ déjà en vigueur.

Pour éviter tout problème (dégradation, saleté...) au moment de l'utilisation d'une salle, la commission propose d'inscrire une clause supplémentaire au contrat :

« Toute réservation de salle s'accompagne obligatoirement de la signature d'un contrat de location, versement d'arrhes, chèques de caution et attestation d'assurance de responsabilité civile couvrant les risques locatifs.

Chaque caution sera restituée, si aucun dégât, du fait de l'occupant n'est constaté, et si l'état de propreté ainsi que le plan de rangement auront été respectés.

Dans tous les cas, le propriétaire pourra s'il le juge nécessaire, décider de ne plus reconduire de location ultérieure au profit de l'utilisateur. »

Des procédures claires expliquant l'utilisation des machines et équipement de la cuisine ont été apposées ;

Les formulaires de réservation de la salle seront mis en ligne sur le site de la commune.

2) Tarifs

La commission propose d'augmenter les tarifs.

Monsieur le maire propose de facturer un forfait mensuel de location à l'animatrice de l'association « Sport Dance » qui fait payer chaque cours de zumba à ses adhérents.

Monsieur GROMCZYK propose d'offrir la gratuité de location des garnitures (tables et bancs d'extérieur) aux membres du personnel communal et du conseil municipal.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes, à compter du 1^{er} juillet 2014 :

- D'offrir la gratuité de location des garnitures (tables et bancs d'extérieur) aux membres du personnel communal et du conseil municipal,
- De demander une caution de 200 € pour le ménage, en plus de la caution de 300€ déjà en vigueur ;
- De facturer un forfait mensuel de location de 80 € à l'animatrice de l'association « Sport Dance » ;
- De fixer les tarifs de location comme suit :

TOUTE la salle : gymnase, salle socioculturelle, cuisine

	ancien tarif	Tarif fixé par DCM du 04/06/2014
Grand bal avec plus de 600 entrées payantes		
demandeur domicilié dans la localité	850.00	850.00
Autre manifestation		
demandeur domicilié dans la localité	220.00	280.00
demandeur domicilié hors localité	420.00	500.00

- De fixer le tarif de location d'un couvert complet à 0,30 euros.

18. Divers

Droit de Prémption Urbain

NOMENCLATURE ACTE : 2.3 DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal dans sa délibération du 31 octobre 2012 et du 25 avril 2014 prise en application des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que les articles 2122-17 et L2122-19, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans l'application du Droit de Prémption Urbain :

Déclaration d'Intention d'Aliéner N° **DPU 05753514S0002** portant sur l'immeuble sis section 4, parcelles 386/165 et 394/165, rue d'Altrip,

Déclaration d'Intention d'Aliéner N° **DPU 05753514S0003** portant sur l'immeuble sis section 2, parcelles 216 et 489/216, 7, rue de l'Eglise,

Déclaration d'Intention d'Aliéner N° **DPU 05753514S0004** portant sur l'immeuble sis section 7, parcelle 136/13, rue d'Enchenberg.

Tous les points à l'ordre du jour étant débattus, le maire lève la séance à 23 h 30.

Table des matières

Séance du 4 juin 2014	1
1. Approbation du PV de la séance du 25 avril 2014.....	2
2. Demande de subvention pour l'aménagement du parking dans le cadre de la réhabilitation de la mairie	2
NOMENCLATURE ACTE : 7.5 Subventions.....	2
3. Constitution de la commission d'appel d'offres	2
NOMENCLATURE ACTE : 1.1 MARCHES PUBLICS.....	2
4. Constitution de la commission communale des impôts directs.....	4

NOMENCLATURE ACTE : 7.2 FISCALITE	4
5. Désignation des délégués locaux du CNAS	5
NOMENCLATURE ACTE : 5.3 Désignation des représentants	5
6. Convention de mise à disposition du service instructeur de la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche pour l’instruction technique des autorisations d’urbanisme	6
NOMENCLATURE ACTE : 5.7 INTERCOMMUNALITE	6
7. Approbation du plan de zonage d’assainissement	6
NOMENCLATURE ACTE : 2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D’OCCUPATION ET D’UTILISATION DES SOLS	6
8. Transport scolaire communal	7
NOMENCLATURE ACTE : 8.7 TRANSPORTS	7
9. Demande de subvention	7
Pour la prise en charge de la cotisation à l’Union Départementale des sapeurs-pompiers	7
APE	8
Amicale des Agents Territoriaux du Pays de Bitche	8
Divers	8
10. Proposition d’adhésion à la SPA	8
NOMENCLATURE ACTE : 7.5 SUBVENTIONS	8
11. Proposition d’adhésion à l’Association des Maires Ruraux de la Moselle	9
NOMENCLATURE ACTE : 7.5 SUBVENTIONS	9
12. Proposition d’adhésion à l’Amicale des Maires de l’Arrondissement	9
NOMENCLATURE ACTE : 7.5 SUBVENTIONS	9
13. Produits irrécouvrables : admission en non-valeur	9
14. Proposition d’adhésion à la Fondation du Patrimoine	10
NOMENCLATURE ACTE : 7.5 SUBVENTIONS	10
15. Embauche de saisonniers	10
NOMENCLATURE ACTES : 4.2 Personnels contractuels	10
16. Jeux intervillages	11
NOMENCLATURE ACTE : 9.1 Autres domaines de compétences des communes	11
17. Salle polyvalente : modalités de location et tarifs	11
NOMENCLATURE ACTE : 3.3 Locations	11
18. Divers	13
Droit de Prémption Urbain	13
NOMENCLATURE ACTE : 2.3 Droit de préemption urbain	13

Suivent les signatures.

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Emargement</i>
<i>Mme BACH Sandrine</i>	
<i>M. BOTZUNG Gilles</i>	
<i>Mme CHATILLON Laurette</i>	
<i>M. DERR Vincent</i>	
<i>Mme ESCHENBRENNER Alexandra</i>	
<i>M. FINKLER Dominique</i>	
<i>M. GROMCZYK Raymond</i>	
<i>M. HOUTH Gilbert</i>	
<i>M. NEU Armand</i>	
<i>M. NEU Jean-Martin</i>	
<i>M. PETIT Yvon</i>	
<i>Mme SCHULLER Marie-Jeanne</i>	
<i>Mme STAEHLE Eliane</i>	
<i>Mme WOTHKE Laurence</i>	
<i>Mme ZINS Florence</i>	